

Reçu en Préfecture le : 20 octobre 2022

Publié en ligne le : 20 octobre 2022

PÔLE RESSOURCES

Direction des achats et de la logistique
Bureau gestion immobilière et assurances
Hôtel du Département
27, boulevard de Strasbourg
CS 30528 - 61017 ALENÇON Cedex
☎ 02 33 81 61 84
@ gestimmo@orne.fr

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉFORME ET CESSION DE VÉHICULES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L3211-2,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection de M. Christophe de BALORRE à la présidence du Conseil départemental de l'Orne,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021, portant délégation au Président du Conseil départemental pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu' à 4 600 euros,

Vu l'état du véhicule Peugeot Bipper, immatriculé AG-182-WC, ne répondant plus aux besoins de la collectivité,

Vu le marché 2020-580, attribué à la société AGORASTORE, pour la fourniture d'une solution de vente aux enchères par Internet de biens mobiliers réformés (groupement d'achat G6 Normand),

Vu la proposition de reprise du véhicule sur le site des enchères électroniques AGORASTORE,

Considérant que l'offre est conforme,

DECIDE

Article 1^{er} : de réformer le véhicule Peugeot Bipper, immatriculé AG-182-WC, du Conseil départemental.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Affiché le



ID : 061-226100014-20221020-2022...34-AI

Article 2 : de prendre acte de la vente du véhicule Peugeot Bipper, immatriculé AG-182-WC sur le site des enchères électroniques, pour un montant total de 3 500 €.

Article 3 : M. le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié sur le site internet du Conseil départemental de l'Orne.

ALENÇON, le 20 OCT 2022
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Christophe de BALORRE